



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 28 JUI 2021

N°2021-25

L'an deux mille vingt et un et le lundi 28 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 22/06/2021

Date d’Affichage : 22/06/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Mme Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à M. Géry WIBAUX,

Secrétaire : M. Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs.

Objet de la délibération : Demande du fonds de concours au Grand Châtelleraut pour le financement de travaux sur les axes routiers.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, les collectivités doivent engager des dépenses importantes pour renouveler leur parc.

La commune de Oyré, sensible aux enjeux à la fois économiques, environnementaux et sociaux engage depuis plusieurs années des travaux sur la commune.

Cette année, il est nécessaire de remplacer tous les points lumineux du centre-bourg, qui restent allumés la nuit, par des leds beaucoup moins énergivores.

Le montant des travaux s'élève à 20 025,57 € HT, soit 24 030,68€ TTC. Malgré une subvention du Syndicat Energies Vienne de 9 587,22 € HT, le coût à charge pour la commune de 10 438,35€ HT (14 443,46€ TTC) reste important.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de Grand Châtelleraut, via le dispositif du fond de concours.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter Grand Châtelleraut pour l'attribution de cette dotation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 28 juin 2021



Maire, Géry WIBAUX

C. Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210628-D2021_25-DE
Regu le 29/06/2021